

Motion Assange

La Ministre de l'Intérieur britannique a signé l'ordre d'extrader Julian Assange vers les Etats Unis, où il risque jusqu'à 175 ans de prison pour avoir publié des documents révélant les exactions de l'armée américaine en Irak et en Afghanistan.

Après 10 ans de privation de liberté, dont 7 ans réfugié à l'ambassade d'Equateur à Londres et 3 ans à l'isolement dans la prison de haute sécurité de Belmarsh, le fondateur de Wikileaks est victime d'un acharnement indigne d'une démocratie.

Son état de santé, physique et mentale, s'est considérablement dégradé. Ses conditions de détention ont été assimilées à de la torture et considérées comme un traitement inhumain, cruel et dégradant par le rapporteur spécial de l'ONU sur la torture.

Washington a apporté une série d' « assurances » sur le fait qu'il ne ferait pas l'objet de mesures administratives spéciales une fois jugé aux Etats Unis, ce qui a justifié la décision d'accepter son extradition. Mais ses avocats ne croient pas aux promesses du gouvernement américain.

Cette extradition envoie un signal désastreux pour la liberté de la presse dans le monde. Elle risque de dissuader les journalistes de faire leur travail d'investigation pour des affaires menaçant les intérêts de grandes puissances.

Elle donne un mauvais exemple dont pourront se prévaloir tous les dirigeants autoritaires pour continuer à bafouer le droit d'informer dans leur pays.

Réuni en congrès, le SNJ-CGT FTV considère que les révélations de Wikileaks ont un caractère d'utilité publique et que Julian Assange fait l'objet d'une persécution politique.

A ce titre, il a droit à une protection selon les principes du droit international et le gouvernement français s'honorerait en lui accordant l'asile politique.

Paris, le 22 juin 2022